

Bureau du 4 septembre 2006

Décision n° B-2006-4513

commune (s) : Vénissieux

objet : **Les Minguettes - Grand projet de ville (GPV) - Action de collecte, conservation et valorisation des archives orales et de la mémoire de la politique de la ville - Versement d'une participation**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 24 août 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine s'est engagée, avec ses partenaires de la commune de Vénissieux et l'Etat, dans une opération de grand projet de ville (GPV) pour les quartiers des Minguettes et de Max Barel, opération de renouvellement urbain ambitieuse, inscrite dans un projet social de territoire qui agit sur l'ensemble des champs des politiques publiques pour renforcer la cohésion sociale.

Dans le cadre national du programme expérimental villes et mémoires, les archives de la politique de la ville lancé par la délégation interministérielle à la ville (DIV), auquel est associée la direction des archives de France (DAF), le quartier des Minguettes a été retenu comme un des premiers sites expérimentaux.

Toutefois, la Commune et ses partenaires institutionnels (Communauté urbaine et Etat) ont souhaité faire évoluer le cadre proposé (centré sur la saisie et la conservation des témoignages oraux) et l'inscrire dans les perspectives de recherche ouverte par la signature récente de la convention de partenariat entre la Communauté urbaine, l'Etat et l'université Lyon II, afin de mener un véritable travail qui inclurait :

- l'utilisation des ressources documentaires nombreuses,
- la réalisation d'un nombre d'entretiens, de témoignages oraux à exploiter en rapport avec la taille et l'histoire du territoire (environ 150 sur trois ans),
- la valorisation et la capitalisation de ce travail sur le quartier.

Dans cette perspective, il est prévu de lancer un appel d'offres qui a pour objectif de sélectionner une équipe de recherche pluridisciplinaire (composée d'un laboratoire ou d'un regroupement de laboratoire) qui aura pour mission sur trois années de :

- collecter, traiter et exploiter les témoignages oraux et toutes sources documentaires pertinentes,
- construire sur cette base un travail de recherche pluridisciplinaire éclairant les conditions de l'action publique territorialisée,
- retranscrire les éléments pertinents de cette recherche auprès des partenaires institutionnels et des acteurs du quartier,
- soutenir les initiatives locales en matière de travail sur l'histoire locale de la politique de la ville.

Il s'agit également par le cadre scientifique qui sera donné à cette démarche et son inscription dans la durée d'obtenir un travail de qualité susceptible de contribuer à l'évolution des représentations dont fait l'objet le plateau des Minguettes et à inscrire pleinement ce quartier dans l'histoire et l'identité de la ville.

La commune de Vénissieux assurera la maîtrise d'ouvrage du projet. Le coût d'opération est évalué à 50 000 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Etat (FIV)	20 000 €
- Fasild	10 000 €
- Communauté urbaine	10 000 €
- commune de Vénissieux	10 000 €

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve le contenu de l'action de collecte, conservation et valorisation des archives orales et de la mémoire de la politique de la ville aux Minguettes à Vénissieux.

2° - Accepte la participation de la Communauté urbaine (à hauteur de 10 000 € nets de taxes) pour le financement de cette mission.

3° - Autorise monsieur le président à :

- a) - verser la participation prévue à la commune de Vénissieux,
- b) - signer pour ce faire tout document ou convention y afférent.

4° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2006 et suivants - compte 657 340 - fonction 824 - opération 0855.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,